



Ornex infos

p. 02 **Édito**

p. 03-04 **Ça s'est passé à Ornex**

Intervilles 2015

Matinée verte

Vide-greniers

du Sou de l'école des Bois

Fête de l'école de Villard

« Un hérisson
dans mon jardin »

Fête de l'école des Bois

p. 05 **Au fil des Conseils**

Services périscolaires

Fixation de redevances

pour occupation

du domaine public

Subventions

p. 06 **Le point
sur les travaux**

Installation de

vidéoprojecteurs

à l'école des Bois

Jardin aromatique

Sanitaires de l'école des Bois

p. 11 **Vie communale**

Accueil de loisirs :

vacances d'avril

60 ans et plus,
un questionnaire à votre
intention

Distance For A Chance :
suivez l'aventure

Arlette Bétems

s'est arrêtée en chemin

Charbonnières :

réunion publique

Lutte contre les cambriolages

p. 13 **Intercommunalité**

Une cuisine centrale

dès la rentrée

p. 14 **Points de vue**

Le mot de la majorité

Liste OUI

p. 15 **Infos pratiques
& État civil**

p. 16 **À vos agendas !**

Dossier
**VIVRE
ENSEMBLE**
p. 07





Édito

Madame, Monsieur, Chers Ornésiens,

Afin de préparer au mieux la rentrée scolaire, la municipalité, avec **le dévouement et le concours des personnels du service enfance et des accueils de loisirs**, a mis en place des horaires spécialement adaptés pour permettre aux parents et leurs enfants de s'inscrire dans les meilleures conditions. Le samedi et en début de soirée (horaires rarement pratiqués dans les administrations!), nos services ont accueilli avec le sourire les parents et leurs enfants afin de procéder aux inscriptions pour les écoles mais aussi pour le bus, les activités périscolaires et la cantine.

Changement important de la rentrée à venir, **le service de restauration scolaire bénéficiera pour la première fois d'une cuisine centrale intercom-**

munale. Construite par le Sivom de l'Est gessien, qui regroupe les trois communes de Ferney-Voltaire, Ornex et Prévessin-Moëns, et exploitée par un prestataire extérieur, cette cuisine centrale est conçue pour améliorer sensiblement la qualité des produits servis, avec des circuits de production courts et l'assurance d'un label bio pour 20 % d'entre eux.

À peine la première Fête du vélo passée, **toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes vacances**, sportives et culturelles, avec en point de mire l'exceptionnel concert baroque proposé le 17 juillet dans le cadre de la Saison Voltaire, désormais intercommunale.

LE MAIRE JEAN-FRANÇOIS OBEZ

Dear Ornésiens,

To best prepare for the coming school year, the commune, with the dedication and support of the staff of the service enfance and the accueils de loisirs, established a specially adapted timetable to allow parents and children to enrol in the optimum conditions.

Saturday and early evening enrolment (timings rarely practiced by French administration!), our services welcomed the parents and their children with a smile when carrying out the registration for not only school but also for the bus, extracurricular activities and the canteen. Another significant change occurs in the next school year. The school meal service benefits for the first time from the intercommunal central kitchen. Built by Sivom Eastern Pays de Gex, which includes the three communes of Ferney-Voltaire, Ornex and Prévessin. The kitchen is operated by an external provider and is designed to significantly improve the

quality of product served, with shorter delivery routes and a minimum 20% of organic label ingredients.

Having just celebrated the first Fête du Vélo, the municipal team joins me in wishing you a wonderful sporty and cultural holiday. With the focal point of the summer being a baroque concert in Ornex proposed on 17 July which is part of the Season Voltaire, which from now on is intercommunal.

Mark Toomey

Con el fin de preparar, lo mejor posible, la vuelta al Cole, la municipalidad y el personal del servicio infantil, establecieron horarios especialmente adaptados para permitir que los padres inscriban a sus hijos en las mejores condiciones.

¡El sábado y a primera hora de la noche (horarios raramente practicados en las administraciones!), nuestros

servicios acogieron con la sonrisa a padres y niños para las inscripciones a la escuela, al autobús, a las actividades extraescolares y a la cantina.

Cambio importante para la vuelta al Cole que viene, el servicio de restauración escolar gozará por primera vez de una cocina central intercomunal. Construida por el SIVOM, que reagrupa los tres municipios de Ferney-Voltaire, Ornex y Prévessin-Moëns, y explotada por un prestatario exterior, esta cocina central es concebida para mejorar sensiblemente la calidad de los productos servidos, con circuitos de producción cortos y la seguridad de una etiqueta bio para el 20 % de ellos.

Apenas la primera fiesta de la bicicleta pasada, todo equipo municipal se une a mí para desearles unas excelentes, deportivas y culturales vacaciones, con, en punto de mira, el concierto excepcional y barroco propuesto el 17 de julio para la Temporada Voltaire, ahora intercomunal.

► Intervilles 2015 : la revanche à sonné

C'est sous une chaleur écrasante que **les équipes de l'accueil de loisirs de Ferney-Voltaire, dirigé par Laurent Urbain, et les équipes de l'accueil de loisirs d'Ornex, dirigé par Freddy Louis, se sont affrontées le samedi 13 juin**. Adultes et enfants des deux communes se sont défiés à travers quatre volets de trois jeux sur les thèmes de l'amour, l'hiver, la jungle et le cinéma. La vachette, le mur des champions, la musique... tout était réuni pour que participants et spectateurs soient plongés dans l'ambiance « Intervilles » ! Ornex l'a finalement emporté avec 23 points contre 16. Cette journée s'est terminée dans la joie et la bonne humeur autour d'un barbecue.



► Matinée verte



Le 12 avril dernier s'est déroulée sous un soleil printanier l'édition 2015 de la Matinée verte. Une trentaine de participants se sont répartis dans la

commune pour récolter les déchets de toutes sortes : pneus, câbles, bouteilles en verre... On note tout de même une diminution des déchets par rapport à l'année dernière. Nous remercions vivement tous ceux qui œuvrent au quotidien pour que notre commune soit agréable à vivre (services techniques, habitants de la commune...).

Après l'effort, le réconfort ! Tout le monde s'est réuni vers midi pour partager en toute convivialité un repas champêtre. Un grand merci à l'association de chasse de Ferney-Voltaire/Ornex pour avoir préparé le sanglier à la broche et au traiteur *Entre vous et nous* de Versonnex pour nous avoir offert le gratin dauphinois.

► Vide-greniers du Sou de l'école des Bois

Dimanche 31 mai, le Sou de l'école des Bois, association de parents qui permet de financer des activités scolaires pour les élèves, a organisé un vide-greniers. Le beau temps était de la partie, de nombreux visiteurs s'y sont rendus et tout le monde a pu en profiter. Cent vingt exposants ont déballé leurs trésors et un stand du Sidéfage sensibilisait les visiteurs au tri sélectif. Une restauration était prévue, dont la vente de délicieuses flammeküches, enchantant petits et grands. Un grand succès ; vivement l'an prochain pour y participer !



► Fête de l'école de Villard : quel cirque !



Le samedi 6 juin 2015, l'école de Villard a organisé sa première fête de l'école. Sous une chaleur accablante, les festivités ont débuté par un spectacle sur le thème du cirque, présenté par les enfants de

la maternelle au CM2. En fin de matinée, plus d'une centaine de ballons avec un carton au nom des enfants se sont envolés dans le ciel vers des destinations inconnues. Certains refusaient toutefois de partir au grand désarroi de leur propriétaire, tandis que les plus chanceux auront peut-être la surprise de recevoir un courrier en retour. Après un repas très convivial, les enfants ont pu jouer à la traditionnelle pêche aux canards, au jeu de l'âne, mais également se défouler au tir au but, ou encore démontrer leur adresse au chamboule-tout ou au jeu de quilles. La fête s'est ainsi achevée en fin d'après-midi dans la bonne humeur et par de rafraîchissantes batailles d'eau.

L'équipe du Sou des écoles de Villard tient à remercier chaleureusement tous les bénévoles, les enseignants, les parents et les enfants pour leur aide et participation, ainsi que tous les donateurs, sans oublier toutes les autres personnes qui ont participé au succès de cette journée.

► « Un hérisson dans mon jardin »



Dimanche 26 avril, l'association les Amis de la Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura avait invité les résidents du lotissement des Jardins de Romain et du Lion à participer à une animation sur le hérisson, dont la population est en déclin. Une quarantaine d'Ornésiens a ainsi pu échanger avec les bénévoles de l'association. Entre le Jeu de l'oie du hérisson, le Grand Quiz ou le Restaurant du hérisson, petits et grands ont appris à mieux connaître les dangers qui menacent le hérisson, et les réflexes à adopter pour rendre à ce petit mammifère leur jardin accueillant. Si vous êtes intéressé(e) pour accueillir cette animation dans votre lotissement ou quartier, contactez Gaëlle Cuillerot des Amis de la Réserve naturelle de la Haute-Chaîne du Jura : g_lauby@yahoo.com



► Fête de l'école des Bois

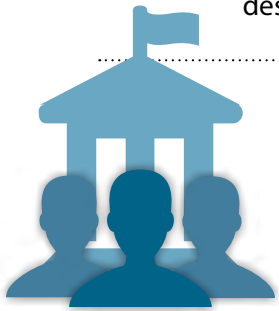
Samedi 20 juin, l'école des Bois organisait sa fête de fin d'année. Ce fut un très beau moment de partage, de jeux et de bonne humeur pour clore l'année scolaire. Le soleil était au beau fixe et tout le monde a pu profiter des animations, du dîner convivial (merci au restaurant *Rajpoute*), et danser sur les chansons mixées par les deux disc-jockeys. Ce succès n'aurait pas été le même sans la participation active de tous les amis du Sou, de l'association des parents d'élèves de l'école et de la présence des parents et de leurs enfants. Vivement l'année prochaine !

► Services périscolaires

Lors de sa session en date du 27 avril 2015, **le conseil municipal a voté à la majorité des voix les tarifs et règlement pour les services scolaires**. Parmi les changements pour l'année 2015-2016, il convient de noter que :

- L'accueil de loisirs ouvrira à 8h au lieu de 7h30 pendant les périodes de vacances scolaires.
- Des tarifs hors commune ont été établis pour les Nouvelles activités périscolaires.
- Le repas du mercredi midi est possible. Les parents auront la possibilité de récupérer leur(s) enfant(s) entre 13h et 13h15. Le tarif du repas reste le même que les autres jours de la semaine.

Pour plus de détails concernant les tarifs et règlement des services périscolaire : www.ornex.fr



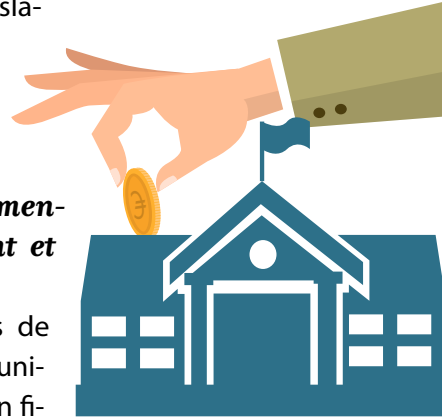
► Accord local de répartition des sièges communautaires

Énième rebondissement concernant la représentation communale au sein du conseil de la Communauté de communes du Pays de Gex, **les conseils municipaux des 27 communes gessiennes étaient appelés, par le Préfet de l'Ain, à se prononcer sur la nouvelle répartition légale des sièges par commune au sein de l'instance intercommunale**. D'abord fixé à trois, puis réduit à deux, le nombre de représentants de la commune d'Ornex était susceptible d'être de nouveau porté à trois, dans un contexte favorisant désormais les grandes communes au détriment des petites (66 sièges au lieu de 53). Sans surprise, cet imbroglio juridico-politique, encouragé par le Conseil constitutionnel, a donné lieu le 29 juin dernier à un vote sans équivoque du conseil municipal, qui rejette la nouvelle répartition des sièges souhaitée par le gouvernement. **Au moment où Ornex Infos est imprimé, le résultat définitif pour l'ensemble des communes gessiennes n'est toujours pas connu.**

► Subventions

Conformément à la législation, **la Commune soutient financièrement la scolarisation des enfants d'Ornex dans les écoles privées élémentaires de Saint-Vincent et de Jeanne-d'Arc**.

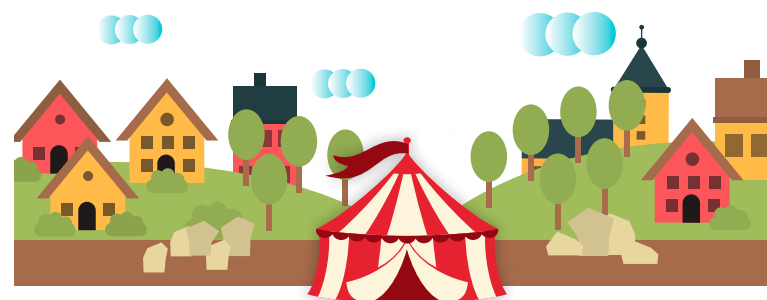
Compte tenu des coûts de scolarisation, le conseil municipal a décidé d'allouer un financement de 800 € par élève d'élémentaire, soit 16 000 € pour l'école Saint-Vincent et 6 400 € pour l'école Jeanne-d'Arc au titre de l'année scolaire 2014-2015.



► Fixation de redevances pour occupation du domaine public

L'article L 2125-1 du Code général de propriété des personnes publiques prévoit que **toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance, sauf lorsque l'occupation poursuit un but d'intérêt général**.

Suite à la commission des Finances du 14 avril 2015, les redevances suivantes ont été proposées en lien avec les différentes occupations du domaine public. Par exemple, les droits de place pour un cirque ou un spectacle d'une surface inférieure à 300 m² : 100 €, supérieure à 300 m² : 400 €. Cette délibération, votée à la majorité moins trois abstentions, s'inscrit dans la mise en conformité administrative engagée par la municipalité avec le soutien des services.



► Installation de vidéoprojecteurs à l'école des Bois

Afin de maintenir un taux d'équipements élevé à l'école des Bois, comparable à celui de la nouvelle école, la municipalité a fait le choix d'engager d'importants investissements. **Première initiative d'une longue série à venir, huit vidéoprojecteurs interactifs ont été installés au début de l'année pour un montant de 9 350 € TTC.** Outil à la pointe de l'innovation technologique, le vidéoprojecteur permet de transformer le tableau blanc en support interactif. L'élève peut ainsi interagir à l'aide d'un stylet, lequel remplace la souris. La craie et l'ardoise ne seraient-ils plus qu'un souvenir ?



► Jardin aromatique

Les services techniques de la commune d'Ornex ont créé **un espace aromatique à côté de la mairie.** Les plantes de cet espace, déjà équipé d'une table de pique-nique, pourront agrémenter vos petits plats !



► Sanitaires de l'école des Bois



L'un des blocs sanitaires de l'école a été entièrement rénové et **mis en conformité avec la loi relative à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.** Le total de l'opération revient à 35 009,36 € HT, soit 42 010,91 € TTC.

Pourquoi ces travaux de rénovation ?

La loi de 2005 relative à l'accessibilité des personnes handicapées a désigné le 1^{er} janvier 2015 comme l'échéance d'accessibilité pour tous les Établissements recevant du public (ERP). Pour tous les bâtiments qui ne sont pas encore aux normes, un Agenda d'accessibilité programmé (Ad'Ap) est obligatoire. L'Ad'Ap est un calendrier fixant les travaux de mise en conformité



dans un délai de trois, six ou neuf ans. La rénovation des sanitaires de l'école des Bois s'inscrit dans une action au long cours, entamée il y a maintenant cinq années.

Vivre ensemble... en quelques règles

Engins de bricolage à point d'heure, musique à tue-tête, désherbant total en limite de propriété, dépôts sauvages, affichage illégal, l'imagination de tout un chacun est souvent sans borne... Le bien vivre ensemble tient pourtant à peu de choses. Et si respecter l'autre, c'était d'abord penser à soi ?



NUISANCES SONORES

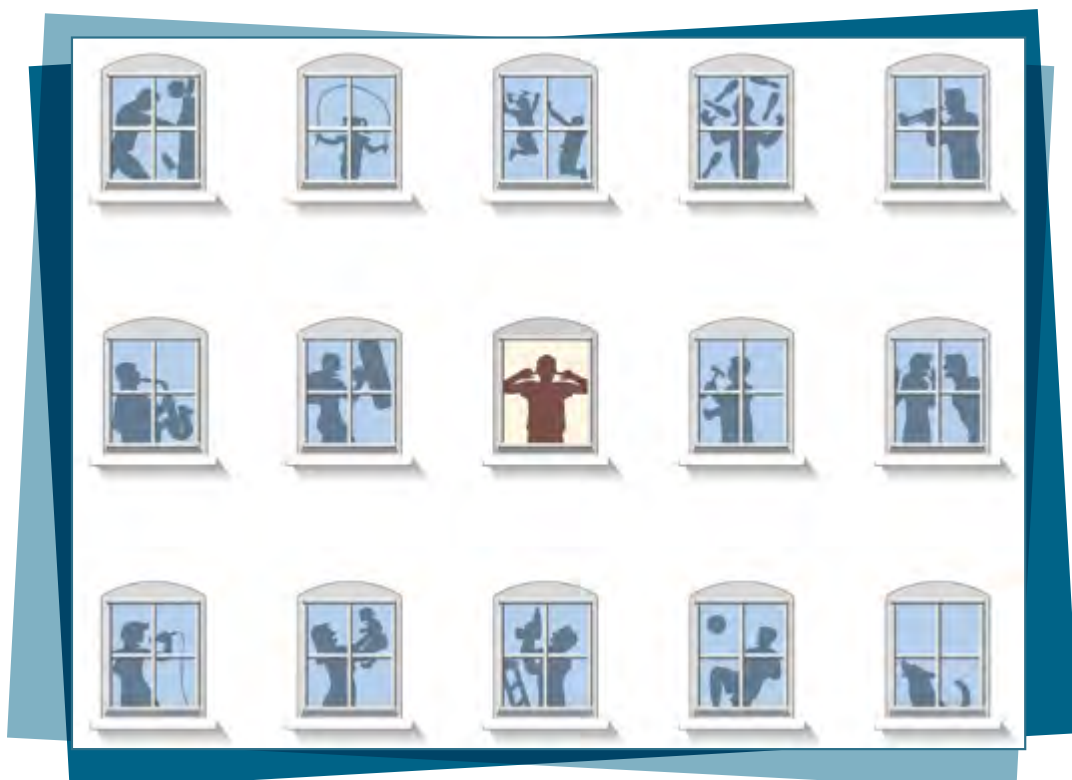
Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage, etc., ne sont autorisés que dans **les plages horaires définies par arrêté préfectoral** :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

L'utilisation à des heures indues d'appareils électroménagers susceptibles d'entraîner eux-aussi une gêne pour le voisinage (chaîne hifi, télévision, ordinateur, machine à laver, sèche-linge, lave-vaisselle, aspirateur) est également proscrite.

Le tapage nocturne (22h à 7h) et diurne (7h à 22h), tel que musique, cris, etc., est passible, en cas de récidive, **d'une contravention de 3ème classe allant jusqu'à 450 €**.

Le tir intempestif de pétards et de feux d'artifice, les concerts de klaxon, etc., sont soumis aux mêmes obligations.





BORNES D'INCENDIE

À l'exception du service de secours et d'incendie, il est formellement interdit à toute personne physique ou morale de manipuler les bornes, bouches et poteaux d'incendie, implantés sur le territoire de la commune. **Puiser de l'eau frauduleusement aux bornes d'incendie peut avoir des conséquences désastreuses en cas de sinistre.**



PUBLICITÉ

La publicité est strictement réglementée sur le territoire des trois communes de Ferney-Voltaire, Ornex et Prévessin-Moëns suivant un règlement commun. Afin de **mettre un terme à la prolifération des panneaux** entre la mairie et les hameaux de Maconnex et Villard-Tacon, **la municipalité s'apprête à prendre un arrêté d'interdiction définitive avant la fin de l'année.** Des démarches sont également entreprises pour mettre un terme à l'affichage sauvage de ventes au déballage.

La publicité des entreprises effectuant des travaux chez les particuliers est tolérée pendant leur durée. Cette tolérance ne signifie pas autorisation définitive. Les propriétaires concernés sont invités à enlever au plus vite les panneaux en question.

AFFICHAGE

S'agissant de l'affichage public, des panneaux libres sont disposés sur le territoire de la commune pour permettre aux associations et autres organisateurs d'annoncer leurs manifestations. **Des possibilités d'affichage supplémentaire sont offertes sur demande écrite formulée auprès des services communaux.** L'affiche sauvage sur le mobilier urbain (barrières, panneaux de signalisation...) peut donner lieu à des poursuites judiciaires.



POUR NOTRE SÉCURITÉ, RESPECTONS LES SENS DE CIRCULATION...

Pour rappel, **la Promenade des Tattes est strictement interdite à la circulation automobile.** Le terrain de BMX est quant à lui réservé aux seuls vélos; en raison d'une utilisation intempestive par des engins motorisés, la municipalité a dû engager d'importants travaux de réparation...

La circulation automobile est également proscrite rue des Charbonnières depuis la rue de Bėjoud et rue de Collex depuis la rue des Fins. Il est par ailleurs interdit de tourner à gauche en direction de la rue de l'église dans le sens Maconnex-Ferney. Motos, quads ne sont pas autorisés à circuler dans les bois.

... ET LES LIMITATIONS DE VITESSE !

À l'exception de la portion comprise entre les hameaux de Maconnex, Villard-Tacon et la mairie où la vitesse autorisée est portée à 70 km/h, la limitation de vitesse sur l'ensemble du territoire communal est généralement de 50 km/h. Elle est réduite à 30km/h à proximité de l'école de Villard. Au mépris des règles élémentaires de sécurité, **des dépassements parfois (très) importants continuent d'être observés dans les traversées des bourgs et sur la RD 1005.**



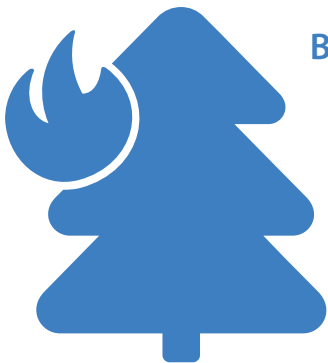
DÉPÔTS SAUVAGES

La recrudescence des dépôts sauvages est préjudiciable à l'environnement et à la préservation du cadre de vie. Ce constat s'applique aussi à l'entreposage illicite chez les particuliers comme au pied des immeubles de sacs-poubelle et déchets en tout genre.

Le vidage de cendriers, le jet de canettes, mégots, papiers et emballages gras, sacs en plastique, piles, etc., particulièrement depuis la voiture, entraîne une pollution importante et durable.



Les mégots ont une durée de vie de cinq ans, l'huile de vidange de dix ans, les sacs en plastique de quatre cent cinquante ans !



BRÛLAGE

Par arrêté préfectoral du 6 octobre 2005, le brûlage à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels des déchets ménagers et assimilés, des déchets issus des activités artisanales, industrielles ou commerciales est interdit. Le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est également interdit. ***La valorisation des déchets végétaux par compostage individuel ou en déchetterie doit être privilégiée*** (voir horaire page 15).

DÉBROUSSAILLAGE : CE QUE DIT LA LOI

Stricte encadré par la loi, **le débroussaillage** s'applique tout à la fois aux zones urbanisées, aux zones agricoles qui les voient, ainsi qu'aux bois classés et aux espaces qui leur sont contigus. La déprise agricole, même relative, qui touche notre commune, conduit de plusieurs années à **l'augmentation inquiétante des délaissés**. Visuellement et écologiquement préjudiciable, cet « abandon », qui favorise la prolifération de plantes invasives, est par arrêté préfectoral passible d'importantes amendes.



ENTRETIEN DES HAIES SÉPARATIVES



Les propriétaires de haies doivent veiller à ce que leurs plantations restent toujours contenues dans les limites de leur propriété. ***Elles ne doivent pas non plus, sur cette limite, être à plus de 2 mètres de hauteur.*** Le non-respect de la loi peut s'avérer particulièrement dangereux lorsque la circulation sur les trottoirs adjacents est empêchée, que les fils conducteurs aériens (EDF, France Telecom) sont touchés ou que les panneaux de signalisation routière sont masqués.

Dans le cadre de la loi sur la biodiversité, la (re)plantation des haies de tuyas et de lauriers est interdite.



HAIES NATURELLES ET BOIS CLASSÉS

Les haies naturelles et les bois communaux sont désormais classés. Leur entretien doit s'effectuer selon des modes doux. **Leur abattage**, toujours partiel, **doit s'inscrire dans un plan de gestion et donner lieu à des replantations**.



DÉJECTIONS CANINES

Dans le respect de la cohabitation citoyens/animaux et pour garder la commune propre, les propriétaires de chiens sont priés d'utiliser les petits sacs disponibles aux bornes hygiène canine réparties sur la commune (rue des Bleuets, rue du Restel, chemin de la place d'Armes, rue du Père-Adam, rue des Fins et très prochainement avenue de Vessy et parking de la Mairie).

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, l'accès des animaux domestiques aux espaces de jeux clos pour enfants est interdite. Cette recommandation vaut aussi pour les prés et les parcs en libre accès : **les déjections canines peuvent entraîner des intoxications sévères du bétail et des chevaux**.

CHIENS DANGEREUX



Sur le domaine public et dans les lieux privés ouverts au public (hall d'immeuble, par exemple), **tout chien de catégorie 1 et 2 doit être tenu en laisse et muselé**.

La longueur de la laisse ne doit pas dépasser deux mètres. Leurs propriétaires ou détenteurs doivent faire une déclaration à la mairie du lieu de leur résidence.

Déclaration des chiens dangereux

La déclaration des chiens dangereux nécessite la production des pièces suivantes :

- la carte d'identification du chien comportant le numéro de tatouage et, le cas échéant, le document attestant de l'inscription au lof (Livret des origines françaises) : pédigré, certificat de naissance ;
- un certificat de vaccination antirabique en cours de validité datant de moins d'un an ;
- un certificat de vétérinaire indiquant la stérilisation du chien (mâle ou femelle), s'il s'agit d'un chien de 1^{ère} catégorie ;
- une attestation spéciale d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire ou du détenteur, en cours de validité, datant de moins d'un an, pour les dommages causés aux tiers par l'animal.

CHANTIERS, TRAVAUX, PÉRIMÈTRES PROTÉGÉS

Les travaux entrepris sur les maisons individuelles et leurs annexes, l'installation d'abris de jardin etc doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès des services de la commune. Dans les périmètres anciens protégés, ces déclarations concernent toute modification extérieure susceptible de modifier l'aspect patrimonial d'ensemble (bourgs anciens de Maconnex, Villard-Tacon, quartier de la Tour, quartier de l'église, rue des hautins de la Crotte, rue du Marcy), qu'il s'agisse des enduits extérieurs, des toitures, des volets, des réfections d'enrobés.



Des formulaires de déclaration sont désormais accessibles en ligne.

Pour les travaux : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13703.do.

Pour les travaux et installations : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13404.do

Pour un permis d'aménager : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_88065.do

Pour une déclaration d'ouverture de chantier : www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13407.do.

Pour tout renseignement, contacter le service urbanisme : urbanisme@ornex.fr



► Distance For A Chance : suivez l'aventure

L'association Distance For A Chance a vu le jour à Ornex en février 2015. À l'origine de l'association, un projet humanitaire.

Âgé de 23 ans, **Florian Dumas**, passionné de voyages, d'aventure et de moto, reliera la France à l'Indonésie au cours d'un périple de plus de 15 000 kilomètres pour promouvoir son projet, récolter des dons, et aller à la rencontre des associations partenaires sur place, à Bali. Les dons récoltés seront utilisés pour **aider les associations locales œuvrant principalement dans le domaine de l'éducation**.

Le voyage à moto sera quant à lui entièrement financé par Florian, et par l'aide matérielle qu'apportent ses sponsors. Le projet fera l'objet d'un film et sera diffusé sur internet suivant des mises en ligne régulières sur le site de Florian et ceux de ses partenaires.

Apportez-lui votre soutien et suivez son aventure en ligne sur :

www.distanceforachance.com

► Accueil de loisirs : vacances d'avril

En avril, l'accueil de loisirs a accueilli une cinquantaine d'enfants.

« **Manger, bouger** » : tel était le thème proposé la **première semaine des vacances** avec des ateliers culinaires, concours de cuisine et activités sportives.

La seconde semaine, les enfants avaient tous un « Incroyable Talent » ; celle-ci s'est achevée par un spectacle le vendredi soir en présence des parents. Les enfants ont pu profiter de deux sorties, l'une au cinéma de Ferney-Voltaire et l'autre à Forestland situé à Divonne-les-Bains. Les plus petits ont pu y découvrir Dame nature et chercher le lapin de Pâques, les plus gourmands ont pu se régaler de chocolat !



► 60 ans et plus, un questionnaire à votre intention

Afin de renforcer la solidarité entre les générations, un questionnaire a été adressé aux personnes âgées de 60 ans et plus. Sur les 350 courriers envoyés, malheureusement seule une cinquantaine de destinataires a répondu. **Les réponses recueillies permettent toutefois de constater le souci d'entraide et de solidarité de nos aînés** : une majorité de personnes se montrant disposée à dispenser des cours de cuisine, des cours de langue ou encore de l'aide aux devoirs. Que ces personnes soient remerciées pour leur réponses ; elles sont cordialement invitées à se présenter dans les locaux de la mairie afin de prendre connaissance des différents projets de la municipalité.



► Arlette Bétems s'est arrêtée en chemin



Arlette au Noël 2011 © JJB

Elle est partie, Arlette, et avec elle une authentique fille du village.

Née Gras, elle a grandi et travaillé dans la ferme de ses parents, rue de la Tour. Elle épousera un des jumeaux Bétems, « le » Édouard, vivant dans la ferme située à deux pas de là, rue de l'Église. À deux autres pas, ils se marièrent en 1953, à l'église Saint-Brice dont ils

prendront toujours soin : Arlette active à la chorale le jeudi soir, à la kermesse annuelle ou à l'embellissement régulier des tombes délaissées ; Édouard, dernier des sonneurs d'Alice Marguerite, la seule cloche d'Ornex. À leur mariage, déjà, le peintre ornésien Agustoni avait pressenti cette attirance en leur offrant un tableau de l'église.

Arlette adorait être entourée des siens, qui le lui rendaient bien avec quatre arrières-petits-enfants. Quoi de plus naturel surtout quand la grande famille vivait dispersée. Elle en préservera les racines dans son village natal qu'elle parcourait tous les jours, suivie de son chien Niris. « *Ton village, tu l'aimais et il était parfois difficile de t'emmener ailleurs* », dira une de ses petites-filles. André Biolay, maire honoraire, la hissera au panthéon des Anciens d'Ornex : « *Il reste quelques mémoires anciennes qui peuvent par leurs connaissances, leurs anecdotes nous livrer la vie d'antan ; Arlette était de celles-là* ». Elle s'activait beaucoup et partout, autant aux Loisirs d'Automne qu'aux Mémoires Ornésiennes (AMO).

Une Ornésienne de souche, discrète et efficace, au service des autres. « *Les nombreux arrangements de fleurs devant et dans l'église témoignent aujourd'hui des innombrables petits gestes d'aide, de dévotion, de présence qu'Arlette avait fait tout au long de sa vie* », dira le curé Bernard.

Décédée le 3 juin dernier dans sa 86^{ème} année, elle rejoint l'éternité aux côtés d'Édouard parti en 2004.

✍ Jean-Jacques Bauswein, www.amo-ornex.fr

► Charbonnières : réunion publique

Dans le cadre de l'aménagement du secteur des Charbonnières, situé entre la mairie, le quartier de Bėjoud et le chemin des Bougeries, **la municipalité d'Ornex convie les Ornésiennes et les Ornésiens à une réunion d'information le jeudi 10 septembre à 20h30 à la salle polyvalente René Lavergne.** Cette réunion, destinée à préciser les orientations urbanistiques d'aménagement du secteur, s'effectuera en présence des services de la commune d'Ornex, de la Communauté de communes du Pays de Gex et de son cabinet d'urbanisme. La présentation sera suivie d'un échange sous forme de questions-réponses avec la population.

Lutte contre les cambriolages Conseils utiles

En cette période estivale, les services de la gendarmerie vous rappellent quelques précautions élémentaires.

- **Ne laissez pas la porte de garage ou le portail ouverts** car cela indique aux délinquants que vous êtes sortis.
- Si vous avez un garage, **privilégiez le stationnement à l'intérieur de celui-ci** au lieu de laisser votre véhicule à l'extérieur, notamment la nuit.
- **Ne laissez pas de fenêtre ouverte**, ni même entrouverte, car cela facilite l'intrusion. Sur une façade à l'abri des vues, fermez les volets en cas d'absence même de courte durée.
- **Ne laissez pas la clef de votre voiture à portée de main** dans l'entrée ou pire sur la voiture.
- En cas de départ en vacances, **demandez à un voisin de relever le courrier régulièrement** afin d'éviter de montrer votre absence par une boîte à lettre qui déborde de courriers ou de publicités.
- **Signalez votre départ à la brigade de gendarmerie** afin qu'une attention particulière soit portée à votre domicile.

Opération tranquillité vacances
04 50 40 59 30

► Une cuisine centrale dès la rentrée

Bien manger, c'est important, et particulièrement lorsque l'on est enfant. Conscientes qu'une alimentation équilibrée fait partie intégrante de l'éducation des enfants, les municipalités de Ferney-Voltaire, Prévessin-Moëns et Ornex, réunies dans le Syndicat intercommunal à vocation multiple (Sivom) de l'Est gessien s'engagent, avec le soutien financier du département de l'Ain, pour améliorer la qualité des repas servis aux enfants dans les restaurants scolaires.

UN PROJET PORTEUR DE VALEURS

Dès la rentrée 2015, les enfants des écoles des trois communes partageront des mets cuisinés au plus près des restaurants. Pour Max Gariat, président du Sivom et maire adjoint à Ornex, cette décision d'investissement dans un outil de production adapté et de proximité est avant tout portée par une volonté de proposer des produits de qualité, frais, de saison, locaux et surtout cuisinés maison. « Elle procède, rappelle-t-il, d'une démarche de qualité, d'un engagement dans le développement durable, tout en garantissant la sécurité alimentaire. Elle a fait l'objet d'une longue préparation en amont, passant

notamment par l'harmonisation des tarifs entre les différents restaurants scolaires. »

UNE NOUVELLE CUISINE CENTRALE

Installée dans les locaux de l'école intercommunale située à Prévessin-Moëns, la nouvelle cuisine centrale, dont le coût de construction est estimé à 849 000 € hors taxes, va permettre de couvrir, à l'année, les besoins de huit écoles et sept accueils de loisirs. Seront proposés aux enfants au total 1 366 repas par jour pendant les périodes scolaires et 360 par jour pendant les périodes d'accueil de loisirs.

La gestion de cette cuisine est confiée à un prestataire dont l'équipe professionnelle, composée de 6 à 8 personnes, est qualifiée et au service de la cuisine.

Une journée portes ouvertes sera bientôt proposée afin que les parents et leurs enfants puissent découvrir les équipements et les métiers de cette nouvelle structure. Pour plus d'informations : www.sivom-eg.fr



► *Rythmes scolaires : le bon calendrier*

Imposée par le gouvernement il y a deux ans, la réforme des rythmes scolaires a été largement, dans ses modalités pratiques et financières, le fait des collectivités territoriales.

À Ornex, les municipalités successives ont engagé dès 2013 une large concertation, fondée sur un comité de pilotage spécifique composé de parents, de pédagogues, d'élus et d'agents municipaux. Les adaptations de la réforme ont permis aux enfants des deux écoles de bénéficier non pas d'activités « gadget » d'une durée de 45 minutes quotidiennes, mais **d'activités périscolaires enrichissantes, développées par une équipe dynamique d'animateurs**, spécialement recrutée à cet effet, deux fois par semaine, à raison d'un après-midi de 13h30 à 16h30 dans chaque école, le mardi à l'école de Villard et le jeudi à l'école des Bois. Au vu de sa nature expérimentale, la municipalité a adressé deux questionnaires validés par le comité de pilotage et largement diffusés afin de mesurer avec précision les motifs de satisfaction et d'insatisfaction de la réforme : **à une importante majorité, les parents ont plébiscité les activités proposées.**

Lors d'un conseil d'école extraordinaire, les représentants des parents d'élèves de l'école de Villard, suivant

l'avis de plusieurs enseignants, ont regretté le 4 juin dernier le manque de diffusion des questionnaires et invoqué la fatigue des enfants pour exiger le déplacement d'une partie de ces activités le vendredi après-midi.

Exprimée tardivement selon les propres termes de l'inspecteur de l'Éducation nationale du Pays de Gex, cette demande, qui n'est pas sans conséquence sur un week-end prolongé « organisé » et va à l'encontre de l'avis des pédopsychiatres et chronobiologistes, a été suivie d'une pétition.

Respectueuse de la démocratie, la municipalité en a pris acte et bien qu'exprimée hors délai la demande sera suivie d'effet : **en accord avec l'Inspection académique, le jour des activités périscolaires du mardi après-midi passera dès la rentrée au vendredi après-midi.**

Redoutant toutefois les conséquences néfastes d'un tel changement, et afin de veiller au bien-être des enfants, la municipalité continuera la réflexion sur les rythmes scolaires dès la rentrée de septembre 2015, en concertation avec tous les acteurs de la vie scolaire.

Les membres de la liste « Ornex demain »

► *Liste OUI*

Les mois passent, nous ne doutons pas que l'équipe municipale travaille mais force est de constater qu'Ornex est en panne de projet structurant, de vision. Des études d'aménagement sont lancées pour différents secteurs, sans coordination les unes avec les autres, sans objectifs affirmés, sans cohérence globale. Cette réflexion parcellaire manque d'ambition, aucune priorité n'est mise en avant alors qu'il y a tant à faire dans ce Pays de Gex en évolution permanente.

Cette remarque est valable à tous les niveaux puisque que **la communauté de communes (CCPG) n'a pas pris position de manière forte pour la réalisation du projet BHNS** (liaison Gex-Cornavin par bus à forte fréquence), projet indispensable pour répondre aux

besoins modernes de mobilité et financé à près de 38 % par la confédération.

Autre remarque, pas de manifestation Land-Art, art en campagne, cette année. Les multiples éditions avaient trouvé un public permettant à chacun, sans limite d'âge ou d'origine, de découvrir notre patrimoine naturel et des réalisations surprenantes, imaginatives qui ne laissaient jamais indifférent. Même si cet événement nécessitait beaucoup d'engagement humain, c'était unique dans le Pays de Gex et nous regrettons vivement son abandon.

Bon été à Ornex.

*Les élu(e)s de la liste OUI
(Ornex-Unité-Innovation) : Jacques Mercier,
Christa Folger, Jacques Antoine Duret,
Caroline Douilliez, Bruno Leray, Joëlle Dazin.*

NUMÉROS D'URGENCE

15 SAMU - Urgences médicales

18 POMPIERS (Plate-forme téléphonique de Bourg-en-Bresse)

112 ACCIDENT OU AGRESSION

(De tous les portables sur le territoire européen)

17 GENDARMERIE

Ouverture de la gendarmerie : du lundi au samedi, 8h-12h / 14h-18h ; dimanche, 9h-12h / 15h-18h

SAPEURS-POMPIERS 04 50 40 66 84

(Rens. administratifs du CS de Prévessin-Moëns)

Médical et paramédical sur la commune

• MÉDECINS GÉNÉRALISTES

D^r Paul Blunier - Les Arcades d'Ornex 04 50 40 42 41

D^r Claudie Thiry - 755, rue de Genève 04 50 40 10 40

• DENTISTES

D^r Merchad Elmi et D^r Amandine Assi Kacou
33, rue de Villard 04 50 40 40 26

• PROTHÉSISTE DENTAIRE

Alain Neuraz - Les Arcades 04 50 42 80 12

• MASSEURS KINÉSITHÉRAPEUTES

Dominique Porteilla Fournier - Les Arcades 04 50 28 02 37

Beatriz Arribas Vilorio - Les Arcades 04 50 28 02 37

Veronica Lopez Fernandez - Les Arcades 04 50 28 02 37

Joseph Fournier - 755, rue de Genève 04 50 41 82 29

• OSTÉOPATHES

Armand Lachaux - Les Arcades 04 50 28 02 37

Nicolas Fiévet - 755, rue de Genève 06 52 04 31 26

• ÉTIOPATHE

Charlène Lacroix - Les Arcades 04 50 40 65 73

• PODOLOGUE-PÉDICURE

Mireille Fradin-Bonnebault

244, rue du Docteur-Durand 04 50 40 45 78

• ORTHOPHONISTE

Floriane Burgat - 755, rue de Genève 06 81 69 04 85

• PSYCHOLOGUE

Michelle Jourdan 06 85 14 98 29

Collecte des déchets sur la commune

• **Lundi matin** : ramassage des ordures ménagères, dépôt des conteneurs la veille au soir.

• **Mardi matin** : ramassage des conteneurs de tri sélectif pour les immeubles uniquement.

Déchetteries

• **Saint-Genis-Pouilly** : 04 50 42 09 41

• **Versonnex** : 04 50 42 74 74

Horaires d'ouverture d'été (de mars à octobre) : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h ; samedi de 8h30 à 18h ; dimanche de 9h à 12h.

Les déchetteries sont fermées les jours fériés.

• **Allô Encombrants** : 04 50 20 65 86

• **Collecte** :

AGCR - St-Genis-Pouilly : 04 50 28 20 50

Croix-Rouge - Prévessin-Moëns : 04 50 42 40 35

Emmaüs - Annemasse : 04 50 39 34 96

• PHARMACIE

D^r Sophie Delorme Duret 04 50 40 53 86

• PHARMACIE DE GARDE

3237

• CENTRE DE SOINS INFIRMIERS

Maison Saint-Pierre - 9, rue de Genève 04 50 40 53 20

Permanences : du lundi au samedi de 11h à 12h.

Services sociaux

• ASSISTANTE SOCIALE

(DGAS) sur rendez-vous 04 50 40 73 41

• CENTRE DE PLANIFICATION ET D'ÉDUCATION FAMILIALE

789, avenue de Vessy - Ornex 04 50 42 89 87

Permanences : lundi 12h-14h et mardi 11h-14h

• POINT D'ACCÈS AU DROIT

148, rue du Commerce - 01170 Gex 04 50 41 35 86

• CAF DE L'AIN

0 810 25 01 10 (prix appel local) et www.caf.fr

Halte-Garderie

• LA FARANDOLE

Chemin Florian - Ferney-Voltaire 04 50 40 88 84

• LES PETITS ÉLECTRONS

83, rue des Aculats - Prévessin-Moëns 01 41 40 81 79

• LES P'TITS GALLOPINS (crèche privée)

59, rue de l'Avenir - Ornex 04 50 99 94 38

Que tous nos vœux de bonheur accompagnent ces nouveaux-nés et leurs familles

07/12/2014 : Augustine Marie Gabrielle

MULLOT DE VILLENAUT

20/02/2015 : Timothée Victor Joseph BONNET

24/02/2015 : Théo Lucas SURBACK

26/03/2015 : Charline Camille ROSE

14/04/2015 : Aya CHOUK

20/05/2015 : Célyann BASTIAN

Toutes nos félicitations aux mariés

27/03/2015 :

Patrick David CARECCHIO

& Isabelle Françoise CARTIER-BENYAHIA

28/03/2015 :

Louis ROZET & Ableman Adèle Clarisse YOBOU

03/04/2015 :

Thierry Jean-Baptiste Marcelin MASCARET

& Antonio Jose LONDONO SALAZAR

09/05/2015 :

Cédric Claude Christian DUBOIS & Marine BARTHELEMY

06/06/2015 :

Mohamed SEDKI & Marine Michèle Huguette FERDOILE

N'oublions pas ceux qui nous ont quittés

30/01/2015 : Ramdane CHENAB

18/03/2015 : René Louis PEYRO

24/03/2015 : Georgette Benjamine SACHE

03/06/2015 : Arlette BÉTEMS

★ Concert

LE VENDREDI 17 JUILLET À L'ÉGLISE D'ORNEX

Dans le cadre de la Saison Voltaire 2015, *trois figures de la musique baroque*, Isabelle Poulenard (soprano), Olivier Beaumont (clavecin) et Christine Plubeau (viole de gambe), vous donnent rendez-vous le vendredi 17 juillet à 20h30 à l'église d'Ornex. Durée: 1h15; concert tout public. Tarif: 15 €. Abonnement: 12 €. Réduit: 8 €. Carte M'ra.

Billets en vente à l'office du tourisme du Pays de Voltaire: 04 50 28 09 16 et www.ferney-voltaire.fr

★ Les Charbonnières : réunion publique

JEUDI 10 SEPTEMBRE, SALLE RENÉ LAVERGNE

Voir page 12.

★ Journée du patrimoine

SAMEDI 19 SEPTEMBRE

11h: accueil des nouveaux arrivants en mairie d'Ornex - 14h à 17h30: ouverture de l'église Saint-Brice - 17h30: concert de gospel - Symphony Gospel - 20h: concert de gospel - Chorale La Sova. Buvette et petite restauration tenues par la Jeunesse d'Ornex.

★ Rallye découverte

«À bicyclette avec Plumette»

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE

FERNEY-VOLTAIRE / ORNEX / PRÉVESSIN-MOËNS

À l'occasion des Journées du patrimoine les communes d'Ornex, Prévessin-Moëns et Ferney-Voltaire organisent avec l'aide de l'Office du tourisme du Pays de Voltaire un rallye découverte «À bicyclette avec plumette», entre les trois communes. Ce rallye pourra se faire entre 10h et 16h; puis à 16h, les participants sont invités à un goûter. Un tirage sera organisé et le gagnant remportera un vélo

Durée: 2h30. Distance: 10 km. Horaire: de 10h à 16h30.

Départ: mairie de Prévessin-Moëns, de 10h à 14h.

Bulletin d'inscription à retirer auprès de l'office de tourisme ou à demander par courriel avant le 15 septembre. Les enfants doivent être sous la responsabilité d'un adulte au moins.

Ce jeu est organisé par l'Office de tourisme du Pays de Voltaire, les communes de Ferney-Voltaire, d'Ornex et de Prévessin-Moëns. Tarif: gratuit.

Plus d'infos:

04 50 28 09 16 et info@paysdevoltaire.com

► Potirons en fête

Samedi 10 octobre à partir de 14h, salle R. Lavergne

Halloween sera le thème de cette fête communale. Thème du concours de potirons 2015: «les potirons animaux».

Pour participer, déposez vos potirons de 10h à 12h dans la salle R. Lavergne.

Remise des prix: 18h30.

► Salon du livre

Samedi 21 novembre de 10h à 19h et dimanche 22 novembre de 10h à 18h

Pour cette 1^{ère} édition du



Salon du livre, aidez-nous à lui trouver un nom!

Donnez vos idées: communication@ornex.fr.

► Repas des aînés

Dimanche 29 novembre à partir de 12h, salle R. Lavergne

Vous êtes né en 1945 ou avant, et vous n'avez jamais participé au repas offert par la commune, n'hésitez pas à vous faire connaître en mairie. C'est avec plaisir que nous vous accueillerons parmi nous.

► Élections régionales

Les dimanches 6 et 12 décembre, de 8h à 18h à la salle R. Lavergne, auront lieu les élections régionales. Suivant les principes de la réforme territoriale, la nouvelle région englobera l'actuelle région Rhône-Alpes et la région Auvergne.

Ont participé à l'élaboration de ce numéro:

Sou de l'école de Villard, Sou de l'école des Bois, Florian Dumas, Les Amis de réserve Naturelle, Jean-Jacques Bauswein, Evelyne Husselstein.

Crédit photographique:

Sou de l'école de Villard, Sou de l'école des Bois, Florian Dumas,

Jean-Jacques Bauswein.

Responsables de publication:

• **Directeur:** Jean-François OBEZ, maire

• **Rédacteurs:** Olivier GUICHARD, 1^{er} adjoint et Marjorie Volckaert